



Communication de Mme la Maire de Paris sur le Contrat Parisien de prévention et de sécurité

16/03/2015

Par Mme Anne HIDALGO - Maire de Paris

Seul le prononcé fait foi

Mes chers collègues,

L'incomparable vitalité sociale et culturelle de Paris nous oblige à une responsabilité particulière et partagée en matière de sécurité publique.

En effet, notre territoire concentre des millions de personnes qui habitent, travaillent, se cultivent ou passent chaque jour dans les quartiers, les écoles, les entreprises, les musées, les rues de Paris. De jour comme de nuit, bat le rythme incessant d'une effervescence collective.

Chaque année, des millions d'autres encore viennent visiter les splendeurs de la Ville lumière, mais parce qu'elle est cette ville accueillante, généreuse, éprise de liberté, Paris est aussi exposée aux menaces qui délitent le lien social, lorsqu'elles n'entendent pas saper les fondations les plus profondes de la démocratie.

Elle l'est d'autant plus en raison de son statut de capitale économique, politique, culturelle, l'une des premières puissances mondiales.

Toutes les Nations de la planète sont représentées à Paris.

Toutes les origines sociales et culturelles s'y côtoient.

Toutes les confessions et toutes les convictions sont appelées à y vivre, à s'y exprimer librement, ainsi que l'a magnifiquement illustré la première conférence citoyenne de partage.

Les pouvoirs publics doivent garantir cette paix sociale sans laquelle il n'est pas de vivre ensemble possible.

Nous y sommes pleinement engagés.

Ainsi, en 2015, ce sont plus de 361 millions d'euros que nous avons choisi de consacrer à la sécurité et à la prévention, dont près de 25 millions d'euros consacrés aux équipes de prévention, 7 millions d'euros au gardiennage et près de 5 millions au G.I.P.S.

C'est aussi grâce à l'importance des moyens mobilisés par la Ville que les chiffres de la délinquance sont encourageants.

En février, les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont baissé de 10 %, tout comme les atteintes aux biens, confirmant en cela les tendances déjà observées en janvier.

Je profite de la présence de M. Bernard BOUCAULT, Préfet de police, pour souligner combien la relation de confiance entre les services de l'Etat et ceux de la Ville est utile. Elle s'est révélée très utile et très efficace au cours des dernières années et de ces derniers mois.

Face au risque multiple et sans frontières dont nous devons constamment nous prémunir, la réponse de Paris ne pourra être que collective et concertée, visant toujours le point d'équilibre entre la prévention et la répression qui caractérise l'État de droit et honore notre démocratie.

C'est cette noblesse de la démocratie que les terroristes ont tenté d'annihiler au mois de janvier en assassinant froidement dans le cœur de Paris des hommes et des femmes parce qu'ils étaient journalistes, policiers ou juifs.

Après l'émotion, le rassemblement puis la révolte, vient aussi le temps d'actions nouvelles.

C'est pourquoi nous examinons aujourd'hui le Contrat parisien de prévention et de sécurité qui nous permettra de proroger la tranquillité et la liberté des Parisiens dans les prochaines années.

Ce contrat repose sur une ambition inédite : mettre en œuvre une stratégie globale et partenariale reliant à la fois prévention et sécurité.

Indissociables dans les faits, ces deux dimensions trouvent désormais leur place dans une démarche cohérente et pragmatique qui répondra plus finement aux besoins des Parisiens et des visiteurs.

Ce programme-cadre est articulé en trois grands volets complémentaires sur la prévention de la délinquance des jeunes, de la protection des personnes vulnérables et de la tranquillité publique, qui sont déclinées en 31 fiches d'action et d'objectif clairs et thématiques.

Ils forment la réponse globale et ambitieuse à toutes les formes d'insécurité moderne qui pèsent sur la société parisienne, des plus banales aux plus terribles, et auxquelles nous devons constamment, constamment, adapter notre action commune.

Parce qu'il se veut le reflet de l'évolution des usages et des besoins, le Contrat parisien de prévention et de sécurité apporte des réponses concrètes aux phénomènes apparus ou ayant pris de l'ampleur récemment sous la forme de neuf nouvelles fiches d'action.

Celles-ci visent notamment à prévenir la radicalisation, à renforcer la protection des agents chargés d'une mission de service public, à mettre à l'abri les familles dormant à la rue, et à garantir la sécurité des touristes et des seniors, ou encore à prévenir la délinquance dans les transports et les gares.

Pour être pleinement efficace, la mobilisation de la collectivité ne peut faire l'économie d'un projet de société solidaire à part entière. Le Plan de prévention et de sécurité ne peut, en effet, se concevoir sans son indispensable pendant : le contrat de ville que nous venons de voter. Contrat de ville à destination des quartiers défavorisés et dont les habitants sont, nous le savons, les premières victimes de l'insécurité.

D'autres initiatives complètent cette réponse globale, en couvrant tout le champ de la sécurité publique et en mobilisant toutes les institutions, tous les acteurs disposant de leviers d'actions variés. C'est ainsi qu'en complément de ce plan, nous déploierons des Brigades vertes dans tous les quartiers de Paris pour sensibiliser, prévenir et sanctionner, le cas échéant, les incivilités qui empoisonnent la vie des Parisiens.

Conformément aux décisions prises par cette Assemblée, nous poursuivrons la mise en œuvre d'une vidéo-protection dans des conditions justes et équilibrées.

Je salue, d'ailleurs, la présence à nos côtés du Procureur de Paris, François MOLINS, qui démontre le désir de la justice d'œuvrer aux côtés des élus de Paris, pour définir les solutions les plus pertinentes face aux nombreuses situations compliquées auxquelles une ville, comme la nôtre, est quotidiennement confrontée.

Le Contrat parisien de prévention et de sécurité voit aujourd'hui le jour grâce à l'expérience commune, unique, que nous avons acquise depuis plusieurs années, mais également grâce à la prise en compte des points de vue des citoyens.

Dans les mois qui viennent, il fera l'objet de déclinaisons spécifiques et concertées dans les vingt arrondissements de Paris, au plus près des demandes des Parisiens et des réalités très contrastées du terrain.

Mes chers collègues, ce débat nécessaire pour les Parisiens me donne aujourd'hui l'occasion de remercier les forces de police qui, au-delà de l'épreuve que nous avons connue en début d'année, se mobilisent chaque jour, avec beaucoup de courage et de professionnalisme pour que Paris reste une ville de liberté.

Je remercie la police républicaine, la police nationale sous l'autorité du Préfet de police de Paris qui nous accompagne dans ce travail unique de coopération entre une ville et la police nationale, parce que notre ville n'est pas comme les autres villes. C'est la ville où sont situés tous les sièges du pouvoir politique, les institutions, le pouvoir économique, et aussi les grands médias.

Cette efficacité est pleinement avérée et n'a par conséquent pas besoin d'être suppléée par la création d'une police municipale, qui ne correspondrait pas d'ailleurs à l'histoire de notre ville.

Je remercie bien sûr aussi les agents de la DPP ainsi que tous les agents de l'administration qui assurent la continuité du service public dans leur mission de maintien de l'ordre auprès de nos concitoyens.

Enfin, je voudrais remercier Colombe BROSSEL pour la résolution opiniâtre dont elle sait faire preuve, afin d'apporter les bonnes réponses à un enjeu crucial pour le présent et l'avenir des Parisiens.

Il y a plus de deux siècles, Benjamin Franklin écrivait : "Un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité ne mérite ni l'une ni l'autre, et fini par perdre les deux." C'est en garantissant la sécurité de chaque Parisien que Paris restera la capitale de la liberté.

Je vous remercie.